



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 53

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à l'approbation et à la troisième lecture des projets de loi 213 et 219 ainsi qu'au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 226.

M. SWAN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 213 — *Loi sur la Semaine de reconnaissance des professionnels paramédicaux/The Allied Healthcare Professionals Recognition Week Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Il s'élève un débat.

M. SWAN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} FONTAINE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 219 — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail (chaussures inappropriées ou non sécuritaires)/The Workplace Safety and Health Amendment Act (Inappropriate or Unsafe Footwear)* — dont a fait rapport le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Il s'élève un débat.

M^{me} FONTAINE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. KINEW voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 226 — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil/The Vital Statistics Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. HELWER, M^{mes} SMITH (Point Douglas) et MAYER ainsi que MM. SWAN, ISLEIFSON et EWASKO interviennent.

Conformément au paragraphe 24(1) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi choisi 226.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 13

CONTRE

BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EWASKO
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
MARTIN
MAYER

MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 30

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la célébration de la fierté gaie au Manitoba sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} MARCELINO (Logan) présente la proposition suivante :

Proposition n^o 17 : Protection des lacs, des rivières et des collectivités du Manitoba

Attendu :

que les lacs, les rivières et les collectivités du Manitoba sont des lieux spéciaux que le gouvernement devrait protéger et soutenir financièrement afin que les générations futures puissent continuer d'en profiter;

que Winnipeg et le Manitoba abritent de magnifiques rivières naturelles, comme la rivière Seine, qui risquent d'être dégradées par la pollution, le changement climatique et l'empreinte humaine;

que le gouvernement provincial devrait investir dans la protection des rivières en restaurant les cours d'eau et leurs habitats, en établissant des autorités d'aménagement qui protègent les sources d'eau et en éduquant le public à l'égard des pratiques environnementales durables;

que le gouvernement provincial devrait prendre des mesures afin d'améliorer la protection des merveilles naturelles du Manitoba, mais qu'il assouplit plutôt les normes et réduit le niveau de protection;

que le gouvernement provincial a supprimé les restrictions en matière d'élevages porcins, ce qui affaiblit les mesures de protection environnementales et empêche les résidents locaux d'avoir véritablement voix au chapitre en ce qui a trait à la construction de porcheries;

que le gouvernement provincial a tenté de cesser d'interdire l'utilisation de pesticides nocifs à des fins esthétiques dont certains sont classés comme étant probablement cancérogènes;

que le gouvernement provincial a aboli un organisme provincial chargé d'offrir des programmes de protection de l'environnement;

que les impacts environnementaux négatifs qui sont démontrés, comme ceux liés à l'exploitation d'une déchiqueteuse de métal à Saint-Boniface, peuvent mettre en péril la santé et la sécurité des familles en raison de la pollution des eaux souterraines et de la pollution atmosphérique dangereuse qu'ils entraînent;

que le gouvernement provincial devrait collaborer avec le secteur privé afin de veiller à ce que les fabricants fassent l'objet d'une réglementation appropriée et prennent toutes les précautions nécessaires afin de protéger l'environnement,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à mettre fin à son projet d'assouplissement des normes environnementales, à rétablir le financement affecté aux programmes et aux services environnementaux et à appuyer les lois et les initiatives qui protégeront les lacs et les rivières et permettront aux familles de demain d'évoluer dans des collectivités saines.

Il s'élève un débat.

M^{me} MARCELINO (Logan) intervient.

M^{me} la *ministre* SQUIRES, M. ALTEMEYER, M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. GERRARD et SMITH (Southdale) posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* SQUIRES et M. GERRARD interviennent. M^{me} MORLEY-LECOMTE exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément aux paragraphes 24(2) et 23(5) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi choisi 229.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} LAMOUREUX voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 229 — *Loi modifiant la Loi sur la détention des personnes en état d'ébriété/The Intoxicated Persons Detention Amendment Act*.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMOUREUX
LATHLIN
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SMITH (Point Douglas)
SWAN
WIEBE..... 15

CONTRE

CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
TEITSMA
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 30

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} COX, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet des Loyalistes de l'Empire-Uni.

M^{me} MARCELINO (Logan) ainsi que, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX et M. FLETCHER font des observations sur la déclaration.

M. EICHLER, *ministre de l'Agriculture*, fait une déclaration au sujet du nettoyage des routes par les membres des clubs 4-H.

M. MARCELINO (Tyndall Park) et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. SCHULER, *ministre de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet de l'état des incendies de forêt au Manitoba.

M. MALOWAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. BINDLE et PIWNIUK, M^{me} SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. GERRARD et MICKLEFIELD font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à effectuer une restauration rapide du poste du sous-ministre adjoint responsable du Bureau de l'éducation française (BEF) et à renforcer l'intégrité du BEF, en assurant le maintien de son personnel et des ressources nécessaires à son bon fonctionnement [*Pétition présentée en français*]. (L. Ardiles, B. Kama, C. Westra et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à effectuer une restauration rapide du poste du sous-ministre adjoint responsable du Bureau de l'éducation française (BEF) et à renforcer l'intégrité du BEF, en assurant le maintien de son personnel et des ressources nécessaires à son bon fonctionnement [*Pétition présentée en français*].

M. FLETCHER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que le site de l'aréna Vimy ne serve pas de centre de désintoxication et à ce que les terres publiques longeant le ruisseau Sturgeon et servant de parc et de site récréatif à l'intention du public (notamment en tant que partie importante du sentier Sturgeon Creek Greenway et de l'écosystème du ruisseau Sturgeon) conserve la désignation actuelle de zonage loisirs et parcs PR2 accordée au 255, avenue Hamilton, soit l'emplacement de l'aréna Vimy, et à entretenir ces terres afin qu'elles demeurent ainsi désignées.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers. (D. VanRyckeghem, J. Mason, C. Duchmann et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à demander à Dynacare de rouvrir les laboratoires qu'elle a fermés ou à permettre à Services de diagnostic du Manitoba d'en ouvrir librement dans les cliniques où ils se trouvaient, à veiller à ce que des services de laboratoire de haute qualité soient offerts aux patients et à ce que les règles de concurrence quant à la fourniture de tels services aux cabinets médicaux soient équitables et à se pencher sur cette question immédiatement dans le but d'offrir de meilleurs soins axés sur le patient et d'améliorer le soutien accordé aux professionnels de la santé. (H. Doty, L. Dzogan, L. Whidden et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers.

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba et la ministre de la Justice à ordonner immédiatement la tenue d'une enquête publique sur les systèmes qui ont joué un rôle dans la vie et le décès de Tina Fontaine ainsi que sur le fonctionnement de l'administration de la justice après son décès et à faire en sorte que le mandat de l'enquête publique soit défini conjointement avec les tuteurs de Tina Fontaine ou avec le mandataire nommé par ces derniers. (S. Allum, S. McMunich, H. Allum et autres)

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger